



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 21/09/18

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'Autorité environnementale  
de la région Occitanie  
Révision du plan local d'urbanisme de Saint Paul sur Save (31)**

**n°saisine : 2018-6347  
n°MRAe 2018AO75**

Par courrier reçu par la DREAL le 12 juin 2018, la commune de Saint-Paul-sur-Save a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de révision de son PLU, au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 31 août 2018 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).